

Vestiges historiques et mémoire romanesque dans l'*Estoire del saint Graal*

L'Estoire del saint Graal compte parmi les rares récits du Graal à mêler à la fiction arthurienne des épisodes qui relèvent de l'Histoire profane et non pas simplement de l'Histoire sainte. Ces références créent à l'évidence un effet d'« arrière-plan » dont la fonction première, pourrait-on penser, consiste à authentifier le récit romanesque en lui fournissant une assise ou un cadre objectifs. Comme le rappelle Dominique Boutet, l'inscription d'un indice d'historicité dans une œuvre fictionnelle signale en effet d'abord pour nous « ce désir d'authenticité, de justification du discours littéraire par une autorité extérieure à la fiction romanesque »¹. S'il est évidemment possible, comme nous le verrons du reste, de trouver aux épisodes « historiques » de l'*Estoire* une telle légitimation, il est très rare cependant que leur fonction se limite à garantir l'authenticité du récit. En étudiant les vestiges (pseudo-) historiques que la fiction met en place – nous prenons ici le terme de « vestige » dans son sens propre de lieu de mémoire, d'espace où une empreinte (« *vestigium* ») du passé demeure pour un présent ou un futur² –, nous aimerions commencer de vérifier ce qui n'est guère pour l'instant qu'une hypothèse de travail, à savoir que le rôle propre des épisodes historiques est moins d'inscrire dans le récit la trace d'un passé objectif ou pseudo-objectif dont ce dernier gar-

1 — In *Formes littéraires et conscience historique. Aux origines de la littérature française 1100-1250*, Paris, PUF, 1999, p. 33.

2 — Rappelons que pour la pensée médiévale vestige et mémoire ont un rapport essentiel, puisque d'après Augustin la mémoire est précisément constituée d'« empreintes » laissées dans l'esprit par les événements passés (cf. *Les Confessions*, XI, XVIII, 23).

derait mémoire (et qui, en retour, viendrait l'authentifier), que d'imposer l'*Estoire* comme un récit d'origine, c'est-à-dire à la fois comme un récit de commencement et comme un récit de fondation.

Imposer en effet, car ce statut ne va pas de soi. D'abord parce que l'*Estoire* a très certainement été composée après l'ensemble du cycle dont elle prétend écrire le premier volet et conjoindre le sens³. Sa position d'antécédence, qu'elle devrait de toute manière encoder même dans l'hypothèse très peu vraisemblable où elle aurait été composée en premier lieu, n'est pas assurée et confirmée par les textes qui la suivent. Il revient donc au récit de forger lui-même des signes d'antécédence qui puissent, *a posteriori*, l'imposer comme le texte fondateur de la plus grande somme arthurienne jamais encore écrite. Que ce statut de récit d'origine soit problématique tient d'autre part à la situation ambiguë que les textes du Graal entretiennent avec le modèle qu'ils ne cessent de convoquer et d'affronter, c'est-à-dire avec la Bible. Premier volet d'un ensemble romanesque qui tente à plusieurs égards de rivaliser avec l'Histoire sainte, notamment en en reconfigurant la temporalité eschatologique, l'*Estoire* doit également s'imposer comme une nouvelle Genèse, à côté de la Genèse biblique. Nous aimerions montrer que les vestiges (sites « historiques », ruines ou monuments) que l'*Estoire* invente et dispose d'un bout à l'autre de son déroulement peuvent constituer l'une des solutions que le récit expérimente pour réussir le coup de force de se construire comme un texte originel dans les sphères ici confondues de l'histoire fictionnelle du Graal, de l'Histoire sainte et de l'Histoire profane.

3 — La question de la date de composition de l'*Estoire* et plus précisément de l'antériorité ou de la postériorité du récit par rapport au reste du cycle, n'est pas définitivement tranchée et appellerait sans doute un nouveau débat. Il apparaît cependant que la thèse de l'antériorité de l'*Estoire* (thèse soutenue essentiellement par F. Lot), dépende étroitement de l'hypothèse d'un auteur unique pour l'ensemble du cycle. Cette hypothèse ne semble plus devoir aujourd'hui être soutenue. En revanche, les analyses d'A. Pauphilet (*Études sur la Queste del Saint Graal*, Paris, Champion, 1921), de J. Frappier (*Étude sur la Mort le Roi Artu*, Genève, Droz, 1938) et, beaucoup plus récemment, de M. Szkilnik (*L'Archipel du Graal*, Genève, Droz, 1991, et « L'*Estoire del saint Graal*: réécrire la *Queste* » in *Arturus Rex : volumen II, Acta Conventus Lovaniensis 1987*, Leuven, University Press, 1991, éd. par W. Van Hoecke, G. Tournoy et W. Verbeke, pp. 294-305) qui, contestant la théorie de F. Lot, soutiennent la postériorité de l'*Estoire* par rapport à l'ensemble *Queste/Mort Artu*, gardent toutes leur pertinence. Seul J.-P. Ponceau se déclare aujourd'hui en faveur de l'hypothèse inverse, tout en reconnaissant, contre F. Lot, l'antériorité de la totalité du *Lancelot propre* sur l'*Estoire*.

Arrière-plan historique et perspectives temporelles : l'exemple de l'île de Port Péril

L'utilisation du dispositif de l'arrière-plan historique, temps objectif dans lequel le temps fictionnel peut venir s'ancrer, n'est nulle part plus manifeste que dans deux « récits d'îles ». Il s'agit d'une part du récit concernant Pompée et le naufrageur Foucaire, récit rétrospectif enchâssé dans la séquence consacrée aux aventures de Mordrain dans l'île de Port Péril, et d'autre part du long récit rapportant les aventures d'Hippocrate, récit également rétrospectif qui s'enclenche au moment où des personnages de *L'Estoire* arrivent dans l'île où se situait jadis, nous dit-on, la demeure d'Hippocrate. Ces deux récits enchâssés, qui mettent en scène des personnages dont l'existence est indubitable, sont soigneusement insérés dans le temps et l'espace objectifs (ou en tout cas présentés comme tels) de l'Histoire antique profane et des Évangiles. Le premier, qui s'appuie sur un épisode très connu du consulat de Pompée (sa lutte contre les pirates, plusieurs fois évoquée dans *Li fet des Romains*), s'enclenche lorsque Pompée « s'empassa outre la mer de Greche et vint en la terre de Sulie. [...] quant il eut alé par toutes les terres d'Orient et prise la garison des fortereches jusk'en Babiloine [...] » (p. 188, § 306), et se termine lorsqu'il quitte Jérusalem, après avoir eu maille à partir avec un « preudom » qui n'est autre que le père de « saint Symeon, a chelui qui presenta Jhesucrist el Temple entre ses bras au jour de la purification a la boineüree Vergene Marie. » (pp. 195-6, § 317), épisode rapporté dans Luc, II, 25-35. L'histoire d'Hippocrate s'ouvre quant à elle sur deux formules topiques, « Voirs fu » (§ 546), et « Veritez fu » (§ 547), formules qui lui donnent le double appui de la tradition littéraire et de l'Histoire antique : « Voirs fu, ce dit li contes et *L'Estoire des philosophes* le tesmoigne, que Ypocras fu li plus soverains clers et li plus sages [...] » et, au paragraphe suivant : « Veritez fu provee qe au tens Augustus Cesar, le buen empereor de Rome, vint Ypocras a Rome [...] ». Outre Auguste, on croisera dans cette histoire Antoine, présenté comme le « roi de Perse », le roi de Sur, et, indirectement, le Christ lui-même, dont Hippocrate apparaît donc comme un contemporain. Bien entendu, et la critique n'a pas manqué de le souligner, cette mise en situation « historique » du personnage d'Hippocrate est totalement fausse, le médecin grec étant né plus de trois siècles avant qu'Auguste ne parvienne au pouvoir. Sans être, et de loin, aussi extravagante, l'insertion de l'histoire de Pompée dans le temps et l'espace objectifs contient au moins une approximation : l'avancée de Pompée en Orient,

ainsi que le siège et la prise de Jérusalem, font suite à la campagne qu'il a menée contre les pirates, au lieu de les précéder. Peu importe au fond : si elles ne sont pas vraies (mais les auditeurs, et le narrateur lui-même, avaient-ils les moyens de le savoir ?), ces précisions historico-géographiques, exactement comme l'allusion à cette hypothétique *Estoire des philosophes*, valent d'abord pour leur capacité à garantir la fiction, pour l'effet d'authentification qu'elles sont susceptibles de produire dans la sphère romanesque, du simple fait d'appartenir à l'univers extra-fictionnel⁴. Or, il est tout à fait intéressant de constater que, paradoxalement, ces deux récits apparaissent aux yeux de la critique comme des récits particulièrement « marginaux » par rapport au reste de l'œuvre, et pour tout dire inclassables. Ainsi Michèle Szkilnik, dans ce qui reste à ce jour la seule analyse d'ensemble de l'*Estoire*, cite à de multiples reprises les épisodes consacrés à Pompée et à Hippocrate comme des exemples particulièrement significatifs du caractère hétéroclite du récit⁵. Ce simple constat exige que l'on interprète l'utilisation de références historiques dans l'*Estoire* autrement que dans une pure visée d'authentification de la fiction. Car il est patent que loin de provoquer un effet de cohérence ou de justification, ces récits opèrent un effet de brouillage, brouillage qui peut être suscité aussi bien par l'impression d'un décentrement du propos que par celle d'un dysfonctionnement narratif. Pour le dire autrement, l'intervention de l'Histoire dans la sphère fictionnelle semble, dans ces épisodes, accentuer la fragilité du fil narratif au lieu d'en assurer la solidité.

Nous aborderons seulement dans les lignes qui suivent l'épisode consacré à Pompée, dont nous tenterons de montrer qu'il manifeste une utilisation biaisée des références historiques qu'il met en place. Revenons brièvement aux données qui nous sont fournies : l'île de Port Peril, où le personnage de Mordrain se trouve un beau jour littéralement porté par la volonté divine, était jadis le repaire d'un naufrageur nommé Foucaire. Avec ses compa-

4 — Sur le caractère secondaire de la notion de vérité par rapport à celle d'authenticité, voir notamment B. Guenée « 'Authentique et approuvé'. Recherches sur les principes de la critique historique au Moyen Âge », in *Actes du colloque international sur la lexicographie du latin médiéval*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 215-228, repris dans *Politique et histoire au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981, pp. 265-278.

5 — « Il faut cependant concéder que dans le détail beaucoup d'épisodes semblent mal justifiés ou du moins lâchement rattachés à l'intrigue principale ; on a déjà évoqué celui d'Hippocrate ; on pourrait citer encore celui concernant Pompée et le pirate Forcaire, par exemple. » Et, plus loin : « [...] certains récits sont en apparence tout à fait étrangers au récit central. Les histoires d'Hippocrate et de Forcaire par exemple n'appartiennent pas à celle du lignage du Graal. » *L'Archipel du Graal*, op. cit., pp. 6-7. Sur cette question, voir également notre étude « Hippocrate victime des images. A propos d'un épisode déconcertant de l'*Estoire del saint Graal* », in *Romania*, t. CIX, 2001, pp. 440-464.

gnons, ce dernier avait pour habitude d'attirer les navires, de nuit, aux abords de l'île. Les embarcations y faisaient naufrage, et les pirates les dépouillaient de leur cargaison. Alors qu'il se trouve en Orient, en pleine campagne de conquête, Pompée prend connaissance de ces exactions, et se jure d'y mettre fin immédiatement : « Et lors dist il ke che qu'il avoit fait estoit noiens, se il de chestui larron ne sevroit la terre. » (p. 188, § 306). Il stoppe alors brusquement son avancée en Orient, arme une grande nef de guerre, et s'embarque pour l'île des naufrageurs. Au terme d'un combat long et difficile, dans lequel Pompée perd nombre de ses soldats, et où il frôle personnellement la mort, il finit par avoir raison du pirate et de ses compagnons, dont les corps sont précipités à la mer : « Ensi delivra Pompee le país de ches larrons. Et che fu uns des plus honerables fais ke il onques fesist », conclut le narrateur (p. 195, § 316). Cette conclusion heureuse ne marque cependant pas la fin du récit rétrospectif, car il reste au narrateur à rendre compte du caractère méconnu de l'exploit qu'il vient de raconter, c'est-à-dire à masquer le mieux possible le caractère forgé de la séquence qui précède et son véritable enjeu : inscrire l'*Estoire* dans l'Histoire antique en en écrivant un nouvel épisode. Le second volet du récit, qui s'amorce ici, doit précisément remplir cette tâche : « Mais de toutes les proueches et de tous les hardemens ke il onques fesist fu chis li mains amenteüs. Et si vous dirai pour quoi che fu. » (p. 195, § 317), nous annonce-t-on.

Nous suivons alors Pompée à Jérusalem, où il fait halte avant de regagner Rome. Il y est violemment pris à parti par le père de Syméon, qui lui reproche d'avoir logé ses chevaux dans le Temple. Les termes mêmes de cette diatribe ne sont pas sans intérêt pour nous, car ils relient, apparemment paradoxalement, l'attitude de Pompée à Jérusalem à sa victoire contre le pirate : « A ! Pompee, s'exclame le 'preudom', bien i pert ke tu t'iés combatus a Foucaire, car tu as retenu tant de ses coustumes ke tu as laissié a estre Pompee, si iés devenus Foucaires ; et nous quidion ke Pompees eüst ochis Foucaire, mais Foucaires a ochis Pompee [...] » (p. 196, § 317). Il termine en prédisant à Pompée sa chute prochaine, laquelle, nous dit le narrateur, n'a pas manqué de se produire.

L'ensemble de cet épisode appelle deux remarques. La première est qu'il remplit bien, du moins en apparence, sa fonction annoncée : légitimer *a posteriori* le silence observé par les historiens de l'Antiquité sur les démêlés de Pompée et de Foucaire, et faire ainsi de cette histoire inventée une séquence méconnue de l'Histoire. Mais, ce faisant, il fait plus encore. Car il inscrit du même mouvement cette invention fictionnelle dans l'Histoire sainte elle-

même, dont l'aventure de Foucaire apparaît désormais, grâce à la diatribe qu'adresse le père de Syméon à Pompée, comme une ramification secondaire⁶. La stratégie de légitimation de l'histoire de Foucaire est donc une stratégie à double détente, puisque le récit destiné à confirmer son appartenance à l'Histoire antique l'inscrit du même mouvement dans la matière biblique. Par cet ingénieux dispositif, l'*Estoire* s'impose donc comme un récit qui vient rendre à l'Histoire et à la Bible elle-même un épisode qui leur aurait de toute éternité appartenu, mais qu'elles auraient « oublié ». On voit par là qu'il s'agit bien d'autre chose que d'une simple entreprise d'authentification de la matière romanesque par un fragile arrière-plan historique, mais d'un véritable coup de force, par lequel la fiction de l'*Estoire*, dans un complet renversement de perspective temporelle, parvient à s'insérer dans la mémoire de l'Histoire antique et dans celle des Évangiles, jusqu'à s'imposer comme *leur mémoire même*.

C'est également un effet de renversement temporel que nous semble produire, dans la suite de la séquence, le traitement particulier dont fait l'objet la caverne de Foucaire, que Mordrain découvre lors de son séjour sur l'île. On attendrait de ce vestige, trace concrète du passé « historique » dans le présent fictionnel, qu'il ait essentiellement pour fonction de témoigner d'une continuité temporelle qui, par effet métonymique, lesterait l'histoire de Mordrain du poids conjoint de l'Histoire antique et de l'Histoire sainte. Cette fonction d'authentification ne se trouve pourtant mise en œuvre qu'une seule fois – et encore de manière très implicite –, lors de la première mention de la caverne dans le récit-cadre. En la découvrant, nous dit-on, Mordrain « si le trova laide et obscure et noire, car maint jour estoient passé puis ke hom vivans n'i avoit entré ne geū [...] » (p. 206, § 332). De fait, c'est moins comme un lieu de mémoire que la caverne de Foucaire va être utilisée dans l'histoire de Mordrain que comme le lieu d'une nouvelle aventure, et surtout d'une nouvelle interprétation du monde.

Malgré l'aspect peu engageant de la caverne, Mordrain décide d'y entrer pour y passer la nuit. Il échoue cependant à en dépasser le seuil, car deux mains, lui semble-t-il, le retiennent par les cheveux. Il s'évanouit, et ne revient à lui qu'au lever du jour ; il adresse alors une prière à Dieu où il relate comme suit son aventure nocturne :

6 — Comme l'a remarqué M. Szkilnik, « (...) l'histoire romaine [devient] une branche de la seule et véritable histoire, celle du peuple de Dieu ». *L'Archipel du Graal*, op. cit., p. 128.

Sire, je sui ta creature, qui tu as moustré si grant misericorde et si grant mestier m'as eü a mes besoins, ke l'ame de mi aprochoit a aler en infier, quant tu par ta grant douchour et par ta grant pitié l'en traisis arriere et le rapielas a la droite voie de toi counoistre et cremir et aorer. (p. 207, § 334)

Resémantisée en enfer, la grotte de Foucaire devient pour un temps le centre organisateur des épreuves envoyées par Dieu pour tester la foi du personnage de Mordrain. Le point important est que cette resémantisation va de pair avec un écrasement de la perspective temporelle ménagée par le vestige en amont du récit : l'aspect sinistre de la grotte, l'obscurité qui y règne, ne se lisent plus en effet comme les signes du passage du temps, mais comme des indices du caractère diabolique du lieu, selon une grille interprétative connue, et d'ailleurs largement exploitée dans le reste de l'épisode (cf. notamment les incursions de la nef noire). L'intérêt de cette lecture allégorique, pour le sujet qui nous occupe, est de transformer radicalement la fonction du vestige : loin d'authentifier le temps présent de l'histoire en le reliant au passé dont il serait issu, il témoigne ici de l'émergence d'un nouvel ordre de signification par lequel le présent de l'histoire racontée fait écart avec le passé pseudo-historique mis en place par la fiction. Cet écart est cependant d'une nature singulière. Car si la signification allégorique de la caverne (l'enfer), rompt avec son acception historique (l'abri d'un pirate nommé Foucaire), elle en révèle en même temps le sens. Tel est, en substance, le contenu du discours que Tout en Tout, l'envoyé de Dieu, tient par la suite à Mordrain, lorsqu'il oppose la « vue du corps », qui s'arrête aux apparences terrestres, à la « vue du cœur » ou « de l'âme », qui les traverse pour y reconnaître les desseins divins (pp. 209-10, § 337). On aura reconnu, dans cette lecture allégorique particulière, le dispositif interprétatif auquel l'exégèse biblique donne le nom de typologie, dispositif par lequel la signification d'événements historiques rapportés dans l'Ancien Testament se trouve pleinement révélée dans le Nouveau. Nous ne nous attarderons pas ici sur les conséquences qu'impliquent la reproduction, au sein de l'écriture fictionnelle, d'un système d'interprétation en toute orthodoxie strictement réservé au commentaire des textes sacrés⁷. Nous retiendrons simplement que ce système d'interprétation permet là encore à la fiction d'opérer un renversement total de la logique de l'écoulement du temps, puisque ce n'est plus le passé historique associé au vestige qui donne sens au présent de l'histoire racontée,

7 — Sur ce sujet, nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage *Les romans du Graal ou le signe imaginé*, Paris, Champion, 2001.

mais bien le présent de l'histoire fictionnelle qui fait signifier l'Histoire du passé – ou du moins ce que la rhétorique fictionnelle construit comme Histoire. Notons que ce renversement logique n'est pas obtenu, comme dans la séquence consacrée à Foucaire, par l'inscription du récit dans le temps historico-biblique, mais par l'investissement d'une position de surplomb par rapport à l'Histoire et à la succession événementielle qui fait sa temporalité propre. Cette position surplombante, on le sait, est précisément celle que saint Augustin reconnaît à la Bible, laquelle, tout en s'inscrivant dans le temps de l'Histoire, le dépasse également en en révélant de toute éternité le sens ultime⁸.

Le principe qui règle la resémantisation de la caverne de Foucaire est d'autant plus intéressant qu'il n'est pas isolé, mais qu'il organise l'écriture et la compréhension de la totalité du passage consacré à l'île de Port Péril. Il est en effet à l'œuvre dans les diverses acceptions que reçoit le nom même de l'île, « Port Peril », acceptions dont les différentes séquences qui composent le passage apparaissent comme les légitimations successives. Le nom de « Port Peril » s'inscrit dès le seuil du récit, alors que le narrateur décrit brièvement l'île. C'est en effet d'abord la topographie du lieu qui légitime son nom : « Et pour chou ke la roche siet en si sauvage lieu et en si perilleus, pour che est apielee des paisans la roche del Port Peril » (p. 187, § 304). Le récit rétrospectif qui met en scène Foucaire et Pompée se charge de préciser cette appellation, en renforçant la garantie (pseudo-) objective de la « doxa » des autochtones du poids de l'enquête (pseudo-) historique et en constituant du même mouvement l'île elle-même comme un vestige du passé. Si l'île est périlleuse, c'est à la fois pour avoir causé la mort de nombreux marins, fourvoyés sur ses côtes par les naufrageurs, que pour avoir été le lieu d'un affrontement où Pompée a failli trouver la mort. Ainsi le suggère en tous cas la déclinaison du terme de « peril » qu'effectue le narrateur dans ce récit enchâssé :

Et quant il faisoit la nuit bien obscur, si metoient en la roche un grant brandon de fu ardent ; et chil qui la venoient maintes fois, si com marchant ou autres gens trespasans, si n'en escapoient mie sans *peril*, car maintes fies avenoit ke les nes i hurtoient en lor venir si durement ke eles depichoient toutes ; et chil estoient apparillié qui lor couroient sus a lor galies. Ensi chaoient chil en deus *perieus*, car il noioient d'une part, et si les ochioit on d'autre part, la u il quidoient estre venu a garant (p. 188, § 305).

8 — Voir notamment *La Cité de Dieu*, I, XI, 3 et 21, I, XVIII, 40., trad. G. Combès, Paris, Desclée de Brouwer, 1959.

Et plus loin, au sujet de Pompée mis en mauvaise posture par les pirates :

Et quant uns siens chevaliers vit ke il l'en prenoit si a chiertes, si se pensa ke il se metoit en mout grant *peril*, car nus assaus de gent n'i pooit avoir mestier et, se il estoit ochis en tel maniere, li empires de Rome i aroit grant deshonor de chou ke li larron aroient mort l'empereour (p. 190, § 309)⁹.

Le retour au récit-cadre amène encore une re-légitimation explicite du nom de l'île. À Mordrain qui lui demande de lui dire où il se trouve, la femme tentatrice – avatar du diable – fournit en effet cette indication :

[...] or saches tout premierement, declare-t-elle à Mordrain, ke tu iés en une roche qui est apielee la roche de Port Peril, pour chou ke ch'est li lieux de mer ou on a plus fait traïsons et felounies (p. 204, § 328).

Cet énoncé, qui fait de toute évidence référence à la période où Foucaire régnait sur l'île, vient uniquement, à première vue, confirmer le contenu du récit enchâssé. Mais la suite du propos du personnage, de part en part métaphorique, incite à superposer à cette explicitation littérale du nom de l'île une explicitation seconde, spirituelle cette fois, où il faudrait entendre la trahison comme trahison de l'âme. Or c'est bien ce sens second que le récit-cadre va s'employer à exemplifier, en faisant se succéder les épreuves par lesquels le personnage de Mordrain sera constamment mis en péril d'abandonner sa foi pour revenir à ses anciennes croyances. La toute dernière occurrence du terme de « *peril* », qui s'applique à l'épreuve récurrente de la tempête effroyable envoyée par Dieu, s'entendra ainsi à la fois comme péril physique et comme péril moral (p. 225, § 362).

La pratique d'une écriture allégorique inspirée de l'exégèse biblique n'est certes pas une nouveauté au moment de la composition de l'*Estoire*. Elle est en particulier, comme on le sait, une constante de la *Queste del saint Graal*. Elle revêt pourtant ici deux importantes caractéristiques qui nous semblent singulières. La première est qu'elle préside essentiellement à des entreprises de resémantisation et de renomination propres à relancer l'écriture romanesque, et non pas seulement aux exercices d'interprétation didactiques dont la *Queste* a fixé le modèle, qui assèchent la fiction au lieu de la nourrir. La seconde des caractéristiques de cette écriture est de s'appliquer à un matériau historique, ou du moins

présenté comme tel. Dans l'épisode de Port Péril, pour ces deux vestiges du passé que sont la caverne du pirate et l'île elle-même, c'est à *proprement parler* que le sens littéral recouvert par le sens allégorique peut être dit « historique ». Il faudrait évidemment élargir l'enquête, et savoir si ces caractéristiques se retrouvent dans les autres épisodes allégoriques du roman. Cette entreprise dépasserait largement le cadre limité de cette étude. Nous retiendrons seulement pour l'heure que les deux caractéristiques que nous venons de pointer tendent toutes deux à constituer le récit comme un récit de fondation, c'est-à-dire un récit capable d'imposer un nouvel ordre de signification et d'énonciation du temps et de l'espace, ordre dans lequel d'autres récits sont susceptibles de venir s'inscrire.

Autant par la fonction qu'il réserve à l'« arrière-plan » historique que par le rôle qu'il fait jouer aux vestiges qu'il met en scène, l'épisode de Port Péril réévalue à la baisse la fonction d'authentification généralement assignée à l'Histoire dans un texte de fiction. S'il peut certes créer à l'occasion l'illusion d'une profondeur temporelle, le vestige a dans cet épisode essentiellement pour rôle de constituer le récit, contre toute logique, comme un récit archéologique au sens étymologique du terme¹⁰, à savoir comme un récit premier dans l'ordre de l'écoulement temporel et comme un récit fondateur dans celui de la signification qu'il donne au monde qu'il configure. Nous tenterons à présent d'évaluer la pertinence de ces conclusions à l'aune d'un plus vaste échantillonnage de vestiges, en prenant quelques exemples parmi les nombreux sites de bataille, châteaux, tours ou tombeaux que le roman instaure comme lieux de mémoire.

Mémoire historique et mémoire romanesque

De l'inscription de l'Histoire dans la fiction à la constitution de la fiction comme Histoire

Lorsque Joseph et ses compagnons arrivent à Sarraz, il sont logés dans un château qui se nomme le « Palais Spirituel ». Le narrateur s'emploie immédiatement à expliciter l'origine de ce nom :

Ichil lieux ou il estoient herbergié et ou il ouroient [i.e. Joseph et ses quarante-cinq compagnons], si estoit uns palais qui estoit apielés li palais Esperteus. Et chest non li avoit mis Daniel, li pro-

10 — « Arché » pouvant signifier en grec à la fois « commencement » et « commandement », ces deux acceptions ayant selon toute apparence été liées pour la première fois explicitement l'une à l'autre par Aristote (cf. *Métaphysique* V, 1, 1012b 34-1013a 17).

phetes, quant il repairoit de la baillie Nabugodonosor, le roi, qui l'avoit pris entre les autres Juis, quant il le mena en Babiloine. En che repaire passa Daniel par chele cité et, quant il vit le palais, si escrit en la porte letres de carbon en ebrieu, et si disoient les letres ke chil palais seroit apielés li palais Esperiteus. Chis non fu acoustumés a dire, ke onques ne chai ; et tant com li palais sera en estant sera il apielés « esperiteus », mais, devant chou ke Joseph i fust herbergiés, n'avoient oï chil de la vile onques ne seû pour quoi il estoit ensi apielés. Et lors le sorent il, si orés comment. (p. 69, § 105)

Cette explicitation, comme on le voit, constitue d'emblée le Palais Spirituel comme un vestige historique. Sa fondation a partie liée avec des personnages et des lieux dont l'existence est avérée aussi bien dans la Bible que dans l'Histoire profane, et dont les noms déclinés, « Daniel », « Nabugodonosor », « Babiloine », les-tent par métonymie le toponyme de « Palais Spirituel » d'un incontestable poids d'authenticité. Que ce soit le prophète Daniel lui-même qui ait inscrit le nom du château sur sa porte, et que ce nom ait été écrit en langue hébraïque, langue originelle, contribuent bien entendu à cet effet d'authenticité, en même temps qu'ils affirment l'ancienneté de l'édifice. Vestige de l'époque vétéro-testamentaire, comme son nom en témoigne, le Palais Spirituel est le garant d'une continuité entre le passé historico-biblique et le présent fictionnel. Ce serait pourtant mal lire le passage que de limiter la fonction du vestige à ce seul effet de garantie de la fiction, et ceci pour deux raisons. D'abord parce que le Palais Spirituel de Sarras est un lieu connu de la littérature du Graal, déjà rencontré ailleurs. C'est là en effet que dans la *Queste* les trois élus du Graal se retrouvent, que Galaad a accès à la vision ultime du « vais-sel », et que le Graal comme la lance quittent le monde terrestre en même temps que le récit. En présentant ce lieu où s'achève le parcours du Graal comme un vestige dont elle raconte la fondation et dont elle explicite la nomination, l'*Estoire* fait donc plus et mieux que de se fabriquer une garantie pseudo-historique ; elle réussit à s'inscrire en amont d'un récit qui la précède pourtant dans l'ordre de la composition des textes. Une seconde raison de minorer l'importance de la fonction authentifiante du vestige est que la justification « historique » du nom de « Palais Spirituel » est appelée à être par la suite totalement refondée par le récit, comme nous en avertit du reste le narrateur (« n'avoient oï chil de la vile onques ne seû pour quoi il estoit ensi apielés. Et lors le sorent il, si orés comment », *ibid.*). L'explicitation ainsi annoncée se révélera être la plus complexe liturgie du Graal du roman. Significativement, cette

liturgie, qui re-légitime le nom du palais par les manifestations divines qui s'y produisent, ne fera aucune référence au récit « historique » de Daniel – tout se passant comme si la narration, à l'instar des habitants de Sarras, avait « oublié » le passé du vestige au profit de ses actualisations présentes et futures.

Avec le tombeau d'Hippocrate et la caverne de Foucaire, le Palais Spirituel est l'un des rares vestiges de l'*Estoire* à être ancré dans un passé « historique » antérieur au présent de l'histoire racontée. La grande majorité des vestiges accumulés dans le récit s'inscrivent dans le temps présent de la diégèse, un présent qui peut, à l'occasion, être situé dans le chronotope de l'histoire antique. La « Roche del Sanc », défilé qui joue un rôle crucial dans le conflit qui oppose les rois Evalach et Tholomer, dans la première partie du récit, en offre un bon exemple :

Chele roche estoit si haute com on porroit jeter une pierre poignal et si duroit a destre partie jusc'a une iaeu qui couroit a Orcaus, qui estoit apielee Cordaniste, et a la senestre partie duroit jusc'as desers de Babel. En toute chele roche n'avoit passage ke un tout seul qui si estoit estrois qu'il n'i entraissent mie de front .x. home en nule maniere du monde. [...] Jusc'a chel passage cachierent les gens Evalach les gens Tolomé. Illuec eut si grant occision et tant i eut sanc d'omes espandu ke encore i pert la coulours en la roche et parra jusk'en la fin du monde. [...] mout i eut mors et ochis et des uns et des autres, si en fu puis la roche apielee la roche del Sanc pour la grant merveille du sanc qui espandus i fu. (§178, pp. 111-112)

On peut d'abord remarquer que l'inscription du vestige dans une réalité extra-fictionnelle est ici beaucoup moins nette que dans les exemples que nous avons jusque-là commentés. Pour un toponyme faisant effectivement référence à un espace attesté ailleurs (le désert de Babylone), on en compte trois spécifiquement forgés par et pour le roman (Orcaus, cité appartenant au roi Evalach, Cordaniste, et la Roche du Sang elle même). Comme en témoigne également le luxe de détails qui accompagne la description du site, le texte met en avant bien plus son aptitude à produire de l'« effet d'objectivité » que sa capacité à fournir des garanties d'authenticité à l'appui de son dire. Si la fiction prétend dans cet exemple à l'historicité, c'est en effet d'abord en reproduisant les procédés typiques du récit historique (précision cartographique de la situation du lieu, évaluation méticuleuse de ses dimensions, accumulation de noms propres), et non en invoquant la garantie de l'Histoire. Autrement dit, la mise en scène du vestige se donne moins ici comme l'occasion de l'inscription de l'Histoire au sein

de la fiction que comme celle de la constitution de la fiction comme Histoire. La seconde remarque concerne la fonction singulière qui est assignée au vestige ainsi inventé et mis en scène par le récit. Car si la Roche du Sang se donne dans cet épisode comme un lieu de mémoire, c'est du présent de la diégèse, et non d'un passé historique antérieur au récit, qu'elle perpétue le souvenir : c'est un vestige du présent. On voit le gain de la distorsion temporelle ici produite : en faisant apparaître le présent de l'histoire racontée comme le passé d'un futur programmé (la fin des temps) qui dépasse les limites de la diégèse pour venir embrasser l'histoire de l'humanité tout entière (et, par là même, le temps du récit et de sa lecture), l'*Estoire* réussit à s'inscrire dans la mémoire géographique et historique du monde.

Ces deux remarques pourraient facilement s'appliquer à la grande majorité (pour ne pas dire à la totalité) des vestiges que le roman fabrique à son propre bénéfice, ces multiples tours, tombeaux et palais qu'aucun référent historique ou pseudo-historique ne vient, la plupart du temps, garantir. Le dernier passage sur lequel nous nous attarderons ne fait pas exception. Mais s'il confirme cette fonction particulière que l'*Estoire* assigne aux lieux de mémoire qu'elle met en place, il en réoriente aussi comme on va le voir les enjeux – se trouvant en cela exemplaire des vestiges accumulés dans la dernière partie du récit¹¹.

***De la mémoire du présent à la mémoire du futur :
le vestige et la fiction du Graal***

Dans la dernière partie du roman, les membres de la communauté du Graal venus d'Orient se retrouvent tous en Grande Bretagne. Les retrouvailles s'effectuent à Galafort, cité du duc Gaanor, que Joséphé parvient à convertir à la foi chrétienne. Les sujets du duc suivent en masse l'exemple de leur seigneur, mis à part cent cinquante irréductibles, qui, pour prix de leur entêtement, périssent noyés dans l'Humber. À Gaanor qui s'enquiert de ce qu'il doit faire des corps, Josephé répond comme suit :

[...] nos les ferons enterrer en ceste plaigine, delez cest rivage, et, qant il i seront mis, vos i feroiz faire une tor fort et merveilleuse, si que dedenz la tor seront li cors enterré ; et qant la tor sera faite,

11 — Cf. notamment les tombes de Chanaan, de ses frères, et de Galaad le Fort (pp. 521, § 528 et 526, § 873). Mais on pourrait également inclure dans ces vestiges les corps de différents personnages qui, vivants ou morts, ont la particularité de défier le passage du temps et de pouvoir ainsi témoigner de l'époque de l'*Estoire* dans le futur du *Lancelot propre* et de la *Queste* (corps mort de Galaad le Fort que Lancelot, après deux cents ans, doit trouver intact, corps blessés de Mordrain et de Pellehan maintenus en vie jusqu'à l'arrivée de Galaad, dix générations plus tard).

l'en l'apelera la tor des Merveilles. Et savez vos por coi ? Je le vos dirai.

En ceste terre qui est apelee Bretaine la Grant avra un roi qui ert apelez Artus, si ert si aspre et de si buene chevalerie que ce sera merveilles. Et a celui tens avendra en ceste terre, par le coup d'une seule espee, aventures et si granz merveilles que maintes genz qui puis en orront parler le tendront a fantosme, et dureront cez merveilles et ces aventures qatorze anz ne ja ne faudront fors par le desreain chevalier del lignage Nascien. Tant come cez merveilles dureront dont je vos paroïl sera ceste tor si merveilleuse et si aventureuse qe ja nul chevalier de la cort a celui Artur n'i vendra, s'il demande joste ou bataille, qu'il ne l'ait d'aussi buen chevalier come il sera, ne ja tant chevaliers n'i vendront dehors que autretant ne s'en isse de laïenz, ne ja nus ne saura dont il vendront devant qe cil l'encerchera qui metra a fin les aventures. Et por ceste chose sera la tor apelee la tor des Merveilles [...]. Et qant ele fu perfeite, si l'apelerent la tor des Merveilles, ne puis ne li failli li nons jusq'atant que Lanceloz l'abati et froissa par les dous filz Mordret qui s'i estoient embatu a tot lor pooir, si come *l'Estoire de la mort lo roi Artu* le devisera. (pp. 444-5, §§ 704-5)

Cette séquence cruciale appellerait de nombreuses remarques ; nous nous en tiendrons uniquement à celles qui intéressent directement le sujet qui nous occupe¹². On pourra d'abord observer que l'authenticité de la tour n'est soutenue par aucun des procédés que nous avons jusque-là rencontrés : ce vestige ne s'inscrit ni dans un passé ni dans un présent historiquement marqués, et aucune rhétorique objectivante n'en accompagne la mise en place. Les garanties qui assurent la constitution du vestige sont ici ouvertement fictionnelles : Josephé est, comme on le sait, un personnage créé par Robert de Boron, et le témoignage sur lequel le narrateur s'appuie *in fine* est celui d'un épisode de roman, roman qui de surcroît nous est présenté comme encore à venir. On peut observer en second lieu que ce vestige, à l'instar de la Roche du Sang, est un vestige constitué dans le présent de la diégèse en vue d'un futur. Mais il semble qu'un pas de plus soit franchi par rapport à l'exemple précédent, puisqu'ici, très curieusement, la Tour des

12 — On pourrait notamment s'interroger sur la curieuse hésitation qui affecte l'identification du personnage destiné à détruire la tour : le « desrain chevalier du lignage Nascien » est évidemment Galaad, mais c'est à Lancelot que le narrateur accorde au bout du compte l'honneur de démolir la tour et donc de mettre fin aux aventures du royaume arthurien. Plus qu'un simple reflet de la dualité des clôtures que propose effectivement le cycle (si la *Queste* signe la fin des aventures du Graal, la *Mort Artu* met un terme aux aventures de Logres), cette hésitation marque peut-être la difficulté d'en finir avec les merveilles, dont l'achèvement est repoussé le plus possible dans le cycle (voire ajourné *sine die*, si l'épisode annoncé, dont on ne trouve aucune trace dans la *Mort Artu*, n'est qu'une invention délibérée de l'*Estoire*).

Merveilles n'est nullement destinée à faire mémoire de l'événement qui est à l'origine de son édification (la mort des cent cinquante sujets du duc Gaanor). La tour ne commémore rien ; elle *annonce* des aventures encore à venir, faisant ainsi, si l'on peut dire, mémoire du futur. Cette ultime distorsion temporelle crée ce que nous appellerions volontiers une illusion prospective, illusion par laquelle la somme des aventures arthuriennes en fait déjà écrite est projetée dans un futur fictionnel. Autrement dit, le vestige qui nous est ici présenté apparaît comme vidé de toute autre motivation que de celle de venir témoigner du statut que l'*Estoire* veut ici se donner : celui d'un récit qui s'inscrit moins dans une mémoire historico-biblique que dans la mémoire romanesque de l'ensemble du *Lancelot-Graal*, et qui s'y inscrit de manière telle qu'il précède les autres récits et les commande comme par avance. Enfin, il y aurait évidemment beaucoup à dire sur le nom même de cette tour, « Tour des Merveilles », un nom qui cristallise le ressort majeur de tous les récits arthuriens, dont le seul énoncé suffit ici à enclencher la répétition presque obsessionnelle du triptyque fondateur « aventure » / « merveille » / « chevalerie », et qui emblématise à l'évidence – tout comme cette incroyable et quasi-fantasmatique faculté de la tour de fournir des aventures à volonté – la place que revendique l'*Estoire* au sein du cycle du *Lancelot-Graal*.

L'analyse de quelques-uns des lieux de mémoire mis en place par l'*Estoire* nous a permis de montrer que l'effet de légitimation historique qu'ils semblent devoir produire est d'une part peu présent et vite occulté, et d'autre part source de confusion. Si le vestige « historique » inventé par la fiction peut certes lui conférer un poids d'authenticité, il constitue en effet immanquablement en retour la fiction comme porteuse de mémoire historique ; il la constitue *comme* Histoire. S'opère au bout du compte une confusion maximale entre histoire romanesque et Histoire « objective », confusion grâce à laquelle le récit s'affirme pour ce qu'il est, à savoir comme une machinerie qui crée, à volonté, des lieux de mémoire dont elle est la seule garantie. Mais la propriété la plus intéressante et la plus neuve des vestiges du récit – autant par son caractère systématique que par la complexité des dispositifs qui la soutiennent¹³ – est d'opérer des effets de distorsion temporelle qui permettent à l'*Estoire* de s'insérer de « fine force », pour

13 — Il resterait, bien entendu, à comparer les vestiges du récit à ceux que peuvent mettre en place des textes qui, comme l'*Estoire*, écrivent une préhistoire du monde arthurien sans toutefois prétendre, de la même manière qu'elle, au statut de récit originel (on pense essentiellement au *Tristan en prose* dans sa partie pré-arthurienne et la *Suite du Merlin*).

reprendre une formule du texte¹⁴, dans la mémoire de la matière historico-biblique comme dans celle du cycle du *Lancelot-Graal*. Le récit peut ainsi pleinement prétendre au titre qu'il se donne : « Estoire des estoires »¹⁵, titre idéal par lequel, tout à la fois, l'« estoire » romanesque explicite les autres histoires, les englobe toutes et, superlativement, les dépasse.

Mireille SÉGUY

Université de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

14 — « [...] li contes [...] retorne a une autre branche que l'en apele *L'Estoire de Merlin*, que il covient ajoster a fine force avec *L'Estoire del Graal*, por ce que branche en est et i appartient. » (p. 577, § 906)

15 — P. 249, § 401.